



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 octobre 2024, 18h

Avenant au contrat de liquidité

ICADE a signé le 24 octobre 2024 avec Rothschild Martin Maurel un avenant au contrat de liquidité en date du 2 janvier 2019 portant sur ses actions ordinaires admises aux négociations sur Euronext Paris, conforme à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Conformément à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, ICADE a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- **2 500 000,00 €**

La position après retrait de ces moyens en date du 24 octobre 2024 est donc de :

- **35 000 actions ICADE**
- **10 742 565,54 €**

Il est rappelé qu'au 30 juin 2024, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- **47 000 actions ICADE**
- **13 022 416,00 €**

A PROPOS D'ICADE

A la fois foncière (patrimoine au 30/06/2024 de 6,6 Md€ - à 100% et en quote-part des co-entreprises) et promoteur (CA économique 2023 de 1,3 Md€), Icade est un acteur immobilier intégré opérant sur l'ensemble du territoire français. Partenaire de long terme, Icade répond aux évolutions des usages et met au cœur de son modèle les enjeux climatiques et la préservation de la biodiversité pour réinventer l'immobilier et contribuer à une ville plus durable. Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, Icade a pour actionnaire de référence le groupe Caisse des Dépôts.

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icade.fr

CONTACTS

Anne-Violette Faugeras

Directrice financements et relations investisseurs

+33(0)7 88 12 28 38

anne-violette.faugeras@icade.fr

Marylou Ravix

Chargée de communication externe

+33 (0)7 88 30 88 51

marylou.ravix@icade.fr